

**ORCHESTRE DE CANNES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

Direction Benjamin LEVY

**AUDITION FLûTE SOLO**

**SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 à 09h00**

**Contrat à Durée Déterminée (CDD) jusqu'au 30 juin 2020 - Salaire brut mensuel : 3328,72 euros**

**[105 heures mensuelles]**

**Adresse de l'audition : Salle Les Arlucs - 24 & 26 avenue des Arlucs - 06150 - Cannes-la-Bocca**

**DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

L'audition peut être annulée jusqu'à 48 heures à l'avance. Dans ce cas, les candidats sont prévenus par téléphone.

**Les candidats sont tenus d'être présents 30 minutes avant le début de l'audition pour un tirage au sort.**

Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury d'audition de l'Orchestre de Cannes est placé sous la présidence du Directeur musical. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

À chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

L'audition peut comporter un entretien avec le jury.

Le jury a la faculté de renoncer à pourvoir le poste offert.

Il a, en outre, la possibilité d'établir une liste d'aptitude. Les candidats ainsi retenus pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où une vacance se déclarerait dans un délai de 3 mois à dater du jour de l'audition (désistement du candidat reçu avant sa prise de fonction, désistement du candidat reçu pendant la période d'essai, non confirmation du candidat reçu à l'issue de la période d'essai, ...), pour être valable cette liste d'aptitude devra être inscrite sur le procès verbal de l'audition.

Le premier tour et le deuxième tour seront joués derrière paravent.

Pour les autres tours le paravent est à la discrétion du jury.

**Les extraits à jouer seront communiqués avant chaque épreuve.**

**Œuvre imposée :**

- Mozart : *Mozart : Concerto en Sol Majeur KV 313 – 1er et 2ème mouvements sans cadence, Edition Bärenreiter* - avec accompagnement piano La = 442

**Traits d'orchestre :**

- Prokofiev : Pierre et le Loup, chiffres 2 à 9
- Brahms : Symphonie n°4, op. 98 - 4eme mouvement - solo
- Beethoven : Symphonie n°3, op. 55 "Eroica" – 4eme mouvement, extrait
- Vivaldi : Orlando Furioso, extrait Largo « Sol da te moi dolce amore »
- Saint-Saëns : Carnaval des Animaux, La volière
- Beethoven : Ouverture Léonore n°3, extraits
- Brahms : Symphonie n°1, op. 11 – 2ème mouvement

- Bizet : L'Arlésienne – Menuet
- Mendelssohn-Bartholdy : Songe d'une nuit d'été – Scherzo – extrait
- Ravel: Daphnis et Chloé: Suite n°2
- Debussy: Prélude à l'après-midi d'un faune

### **Joué en pupitre**

- Mendelssohn-Bartholdy: Symphonie n° 4, op. 90 – 2ème et 4ème mouvements
- Bach: Passion selon Saint-Jean

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

Un déchiffrage pourra éventuellement être demandé lors de la troisième épreuve.

Toutes les épreuves sont éliminatoires.

Les décisions du jury sont sans appel.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

Les candidats doivent renvoyer la fiche de renseignements dûment remplie, une photo d'identité récente, un curriculum vitae et les pièces complémentaires (si nécessaire).

Les candidats étrangers devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail avant leur prise de fonction sous peine de perdre le bénéfice de l'audition.

Tout dossier incomplet est rejeté.

**Les frais de séjour, d'hébergement et de transport pour participer à l'audition sont à la charge du candidat.**

Le programme est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

[www.orchestre-cannes.com / onglet Recrutement](http://www.orchestre-cannes.com / onglet Recrutement)

***Les extraits fournis par l'Orchestre de Cannes sont des copies de travail réservées à cette audition***

### **CONDITIONS D'ENGAGEMENT**

Le candidat reçu devra envers l'administration de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur :

1. Fournir une pièce justificative de nationalité ;
2. Se soumettre à la visite d'aptitude de la Médecine du Travail.

L'artiste musicien reçu à l'audition, sera engagé sous Contrat à Durée Déterminée (avec une période d'essai de 7 jours), jusqu'au 30 juin 2020.

En cas d'admission, le/la musicien.ne devra jouer sur un instrument de qualité égale ou supérieure à celui présenté à l'audition sauf à se conformer aux prescriptions du jury en ce domaine.

Les heures de travail de l'artiste musicien pourront être assurées sur scène, en fosse, en coulisse, pour des concerts, des spectacles lyriques, chorégraphiques, des séances d'animations scolaires et toutes répétitions.

Dès sa prise de fonction, l'artiste musicien sera soumis à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles [CCNEAC], ainsi qu'au règlement intérieur et aux différents protocoles d'accord en vigueur au sein de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur.

L'artiste musicien exercera la fonction de flûte solo ; et en application de la grille des emplois de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, l'artiste musicien sera engagé en qualité d'artiste-interprète, groupe C – artiste musicien chef de pupitre (musicien jouant une partie soliste d'une partition d'orchestre et assurant et veillant au bon fonctionnement du pupitre – Titre XI-2.2 de la CCNEAC).

### **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

**Mercredi 27 novembre 2019**, le cachet de la poste, ou la date et l'heure du message e-mail faisant foi.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Orchestre de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur  
Service Auditions  
Salle Les Arlucs - 24-26 avenue des Arlucs  
CS 60006  
06 150 Cannes-la-Bocca

**Contact :** Mme Elena Gallo, secrétariat auditions – [elena.gallo@orchestre-cannes.com](mailto:elena.gallo@orchestre-cannes.com)

Téléphone : 04 93 48 61 10 - Du lundi au vendredi 9h00-13h00

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*